



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Paris, le 3 décembre 2021

Monsieur le Président,

Depuis le mois d'octobre, par une note adressée à l'État par le président du Conseil régional, et par un courrier que vous avez transmis à l'Agence française de développement (AFD) et à la Banque des territoires (BdT), mon attention a été attirée sur la situation financière du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe créé le 1^{er} septembre dernier, tel que prévu par la loi du 29 avril 2021.

Les simulations financières du syndicat font en effet état d'un besoin de trésorerie afin de couvrir les premières années de son fonctionnement et ce, le temps qu'il puisse améliorer le taux de recouvrement de ses redevances et réduire ses charges de fonctionnement. Ce besoin est estimé à 50 millions d'euros fin 2022.

La note du président du Conseil régional avance les possibilités soit d'une avance de trésorerie de l'État soit d'un prêt de l'AFD ou de la BdT qui pourrait être garanti conjointement par le département et la région Guadeloupe.

Au regard des simulations, une avance de trésorerie ou un prêt de court terme n'apparaissent pas envisageables étant donné que le syndicat n'aurait pas la capacité de rembourser à courte échéance. J'ai ainsi demandé à ces banques publiques d'étudier la possibilité d'un prêt paritaire et de moyen terme de 50 millions d'euros.

En première analyse, cette solution s'avère très dérogatoire, sans être impossible. **Je vous confirme toutefois qu'une garantie à 100 % de cet emprunt serait nécessaire. Comme elle ne saurait en aucun cas être supportée par l'État, notamment car cela nécessiterait une mesure législative et car l'État n'est pas membre du syndicat mixte, je vous confirme également qu'elle devrait l'être par les deux collectivités majeures du territoire, comme ces dernières l'ont proposé.** L'absence de garantie n'est pas envisageable au regard du risque pris par les bailleurs, et parce que seule une garantie apportée par les deux collectivités, membres du syndicat, est de nature à crédibiliser la solidité du modèle économique du syndicat et de ses engagements. Une telle opération devrait en effet être également conditionnée à des engagements précis et suivis dans le temps du syndicat mixte en termes de structuration de son encadrement supérieur, d'amélioration de ses capacités de recouvrement et de réduction de ses dépenses de fonctionnement.

.../...

Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE
Président du Syndicat mixte de gestion
de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe
Route de Blanchard- Labrousse
97 190 LE GOSIER

Après confirmation de vos engagements sur cette garantie et sur les principes conditionnant le prêt, un travail approfondi pourra être initié par l'État et les banques publiques, sous l'égide du préfet de Guadeloupe, pour aboutir à cette solution d'ici la fin du premier trimestre 2022, et ainsi éviter une impasse de trésorerie du syndicat à cette échéance.

Dans cette attente, je sais pouvoir compter sur votre engagement en faveur de la résolution du dossier de la gestion de l'eau en Guadeloupe, de même que vous pourrez compter sur le mien.

Je vous confirme à cet égard que l'État et ses opérateurs sont prêts à poursuivre l'accompagnement financier des investissements des services d'eau en apportant le cas échéant jusqu'à 30 millions d'euros entre 2021 et 2022. À cette fin, après avoir financé la réparation de près de 4 000 fuites sur le réseau en 2020, l'État via l'Office français de la biodiversité finance à 80 %, au titre du plan de relance, les travaux conduits en 2021 par la Région qui ont permis de réparer près de 2 500 fuites, et a prévu de financer en 2022 le syndicat mixte pour poursuivre cette action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Sébastien LECORNU

Copie à :

- M. Ary CHALUS, Président du Conseil régional de la Guadeloupe
- M. Jean-Philippe COURTOIS, Président du Conseil départemental de la Guadeloupe